Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601337-20251209-2025_12_07-DE

COMMUNE DE MISSIRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERAT

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le **9 DECEMBRE** à 20 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIA se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christell MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 3 décembre 2025

Etaient présents : MARCY Christelle, COURTEL Isabelle, CARDIN Samuel, TEXIER Véronique, ROUGIÉ Alexandre, TOUZE Isabelle, LE CALLOCH Franck, Thierry LAMART, TOUZE Annie, ANGEE LE FLOCH Virginie, JOSSET Régis, SOMME Nicolas

Absentes donnant pouvoir : 1 – Diane KERRAND THERY donnant pouvoir à Alexandre ROUGIÉ
2 – Anne-Franck MAILLARD donnant pouvoir à Annie TOUZE

Virginie ANGEE LE FLOCH a été élu (e) secrétaire

N° 2025 - 12 – 07

OBJET : OBC : Convention Poste de Manager de Commerce

Le Maire rappelle à l'assemblée : Que la Communauté de communes De l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC) a recruté, par délibération du 27 mai 2021, un manager de commerce chargé de l'animation, de l'accompagnement des porteurs de projets et du soutien au commerce de proximité sur l'ensemble des 26 communes membres.
Que dans ce cadre, une première convention a été conclue en 2022 pour 3 ans, fixant les modalités de financement du poste, à travers une contribution communale indexée sur le nombre de commerces recensés par la CCI.
Que la mission est prolongée jusqu'en 2027, avec une révision des modalités financières :
• la commune s'acquitte d'une contribution annuelle calculée selon les modalités suivantes :
• Reste à charge pour les communes : 50 % du salaire, financé par les 26 communes au prorata du nombre de commerces comme détaillé dans l'annexe 2
Un état des dépenses sera joint au titre de recettes émis par la communauté de communes lors de la facturation.
Le Maire précise que plusieurs actions concrètes ont été menées durant la période 2022-2025 par la chargée de développement économique et manager de commerce, Alexia Le Tarnec, notamment :
• Accompagnement de porteurs de projet dans le cadre de reprise de locaux commerciaux, en lien avec la mairie ;
• Intervention auprès des commerçants existants, pour présentation des dispositifs d'aides (PASS Commerce et Artisanat) et accompagnement à la demande de subventions ;
• Sensibilisation aux dispositifs communautaires via des rendez-vous individuels, notamment sur l'adaptation des vitrines, la communication locale ou les démarches administratives ;
• Participation au lancement de la campagne "Je vis, j'achète ici", avec appui à la distribution de kits de communication et valorisation des commerces locaux ;
• Organisation d'un temps de rencontre avec les commerçants, en coordination avec les élus, pour recueillir les besoins et faire remonter les attentes en matière de dynamisation du centre-bourg.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601337-20251209-2025_12_07-DE

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

➢ **approuve la convention à conclure entre la commune de Missiriac et la Communauté de communes De l'Oust à Brocéliande Communauté, fixant la participation financière de la commune au financement du poste de manager de commerce pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.**

➢ **autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, ainsi que tous documents y afférents.**

➢ **prévoit l'inscription des crédits nécessaires aux budgets communaux des exercices 2026 et 2027.**

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christelle MARCY

